

## Edito

La louange n'est due qu'à Allah, Seul et Unique. C'est Lui Seul que nous adorons et de qui nous implorons le secours.

Que les bénédictions Divines, Ses faveurs, Sa grâce, et les prières les plus pures, soient sur notre Prophète ainsi que sur sa famille.

Ceci étant, l'équipe du Journal *Al Kahf* est heureuse de vous retrouver à l'occasion de cette rentrée et de l'arrivée du mois béni de *Ramadan*.

Au programme de cette année : nouvelles rubriques, nouveaux sujets, et nouvelle mise en page ; espérant ainsi vous satisfaire en vous apportant des connaissances bénéfiques, et convoitant par là la Satisfaction Divine.

Bien évidemment, tous nos articles ne s'appuient et ne s'inspirent que des œuvres de nos *'oulémas*, de nos historiens et de nos spécialistes. Nous ne faisons qu'extraire, retraduire, retranscrire, et synthétiser leurs travaux.

Donc, si ce Journal vous apporte et vous est utile, le mérite en revient à Allah ; et s'il y subsiste une erreur, malgré nos recherches et nos nombreuses relectures, nous en serons alors les seuls responsables et cela ne proviendra que du diable.

Nous vous souhaitons, au nom du CSMC et de nous-mêmes, un excellent mois de *Ramadan* et une bonne lecture.

السلام عليكم

L'équipe du Journal.

# « La religion est aisée »

Allah Majestueux et Noble dit à son Prophète *Mohammed* : **Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers** [21;107] et celui-là confirme cela, sans prétention ni vanité, en disant : *Je ne suis qu'une miséricorde offerte* [*Al Hakim, Sahih*]. Ce verset caractérise l'esprit de l'islam. Ce n'est pas pour accabler le genre humain qu'Allah a envoyé *Mohammed* et a révélé sur lui le Coran, mais ce n'est que par miséricorde, bonté et pitié envers « les mondes » (*al 'alamin*) : humains, *jinn*s, et animaux, mâles et femelles, croyants et incroyants. L'islam, son Prophète et sa Loi sont une grâce pour tous.

Dans un autre verset Allah décrit *Mohammed* comme le prophète *qui recommande le bien, proscrie le mal, rend licite les bonnes choses, interdit les mauvaises, et ôte les fardeaux et les jougs qu'ils supportaient* [7;158]. *Fardeaux et jougs qu'ils supportaient* du fait des trop nombreuses questions qu'ils posèrent à leur prophète d'une part, et du fait des innovations ajoutées par certains de leurs religieux d'autre part : *Ce monachisme qu'ils inventèrent, Nous ne leur avions jamais prescrit, mais simplement de chercher à satisfaire Allah* [57;27]. Donc les *fardeaux et les jougs* n'avaient pas été voulus par Allah, à proprement parler, mais sont apparus comme la résultante du mauvais comportement des hommes. Jésus, *que la paix soit sur lui*, vint également, avant *Mohammed*, pour apaiser

quelques unes de ces difficultés : *Je confirme ce qui fut révélé avant moi dans la Torah, vous rend licite certaines choses qui vous étaient interdites, et je vous ai apporté des miracles, craignez Allah et obéissez moi* [3;49].



C'est donc l'éthique des Prophètes, puis, après eux, de leurs héritiers parmi les savants et les imams que de chercher à apaiser les croyants, leur facilitant autant que possible la pratique de leur foi. Néanmoins, si les premiers ont pu parfois abroger des prescriptions Divines, parce qu'Allah le leur avait ordonné, les seconds ne peuvent sous aucun prétexte abroger le moindre commandement prescrit par Allah ou son Prophète, *que le salut soit sur lui*.

Le but des commandements Divins n'est pas de nous empoisonner la vie, mais au contraire de guérir nos cœurs et de faire vivre nos âmes : *Allah ne veut vous imposer aucune gêne, mais simplement vous purifier et parfaire sur vous son*

*bienfait* [5;6] ; *Allah veut pour vous la facilité et non la difficulté* [2;185] ; *Allah veut vous alléger car l'homme a été créé faible* [4;28] ; [*Allah*] *ne vous a imposé aucune gêne dans la religion* [22;78]. L'érudit et pieux imam Ibn al Qayyim a défini ainsi la Loi musulmane qu'il étudia méticuleusement toute sa vie : *La Loi Divine* [*Al Chari'a*], dit-il, *n'est que clémence et sagesse. Sache que toute prescription dans laquelle tu trouveras de la dureté ou de l'idiotie ne fait en réalité aucunement parti de cette Loi, mais n'est que le résultat de la mauvaise interprétation qu'en a faite celui qui n'avait pas à le faire*. Il met ainsi le doigt sur l'un des grands fléaux qui a touché notre communauté : l'intrusion de religieux, incompétents, qui expliquent mal la religion, la présentent comme difficile, stupide ou insupportable, en font fuir les gens et leur en donnent une mauvaise opinion, *qu'Allah nous préserve !*

Le Prophète d'Allah, *paix et salut sur lui*, a décrit l'éthique qui doit être celle de l'imam et du prédicateur lorsqu'il donna ce conseil à ceux de ses compagnons qu'il nomma imams : **Expliquez les choses simplement et ne les rendez pas difficiles, attirez [les gens] et ne les faites pas fuir, et mettez vous d'accord et ne vous disputez pas** [*Al Boukhari & Muslim*]. Lui-même enseignait la religion simplement et progressivement, et il se décrit, *paix et salut sur lui*, comme un

## La douceur des cœurs

**Le jeûne comporte trois degrés** : le jeûne des gens du commun (non instruits religieusement), le jeûne des gens de l'élite (instruits religieusement) et le jeûne de l'élite de l'élite (les savants). Pour ce qui est du jeûne des gens du commun, il consiste à s'abstenir de manger, de boire et d'avoir des rapports conjugaux. Quant au jeûne des gens de l'élite, il consiste à empêcher le regard, la langue, la main,

le pied, l'ouïe, la vue et l'ensemble des membres de commettre des péchés. S'agissant du jeûne de l'élite de l'élite, il s'agit du jeûne du cœur devant les basses ambitions et des idées qui éloignent de Dieu pour cesser totalement de s'intéresser à tout ce qui est autre que Dieu. Il reste que parmi les règles de convenance dans le jeûne des gens de l'élite, il y a le fait de baisser le regard, de retenir la langue devant tout ce qui est nuisible comme paroles interdites, répréhensibles ou inutiles, et de surveiller le reste des membres.

Il est donc indispensable pour nous de souhaiter jeûner comme le faisaient ces derniers, en espérant ainsi l'agrément de Dieu. Ainsi, Abou Houreya rapporte que le Messager de Dieu, que le salut et la paix soient sur lui, a dit : *Quand l'un de vous jeûne, qu'il s'abstienne d'être grossier et d'être insolent. Et lorsque quelqu'un l'insulte ou le provoque, qu'il dise tout simplement qu'il jeûne [Al Boukhari & Mouslim].* Il rapporte également que le Prophète a dit : *Le jeûneur qui ne renonce pas au mensonge, Dieu n'a nul besoin de le voir renoncer de manger et de boire [Al Boukhari].*

« enseignant simplificateur » [Mouslim]. Il cherchait sans cesse à apaiser sa communauté. Lorsqu'Allah lui révéla que nous devons accomplir cinquante prières quotidiennes, sur le conseil de Moïse, et pour apaiser sa communauté, il 'négocia' notre charge, poliment et pudiquement bien sûr, jusqu'à ce que nous n'ayons plus à prier que cinq fois par jour. Dans de nombreux hadith il dit, *paix et salut sur lui : Si je ne craignais d'imposer trop à ma communauté, je lui aurais ordonné de faire telle ou telle chose, comme la prière de la 'icha au milieu de la nuit [Al Boukhari], ou de se laver les dents avant chaque prière [Al Boukhari], etc.* Ce qui signifie qu'il ne voulait surtout pas trop imposer à sa commu-

nauté. De même, il s'abstint de répondre à celui qui demandait avec insistance si le *hajj* devait être accompli chaque année et s'abstint de prier le *tara-wih* à la mosquée certain-

## "La religion est aisée"

nes nuits de Ramadan afin que cela ne devienne pas obligatoire ; car il savait que pour certains ce serait insupportable, soit qu'ils n'en auraient pas la force, la santé, ou le temps, ou que leur situation ne leur permettrait pas cela.

Faire preuve de souplesse sur des points secondaires de la religion, surtout lorsque le contexte le justifie, n'est aucunement du laxisme, si l'on fait par ailleurs preuve d'intransigeance sur les fondamentaux de l'Islam, que sont la foi, l'éthique, la pratique scrupuleuse des obligations et l'abstention des interdits. Nous entendons par 'faire preuve de souplesse', le fait d'adopter un avis argumenté plutôt qu'un autre même s'il est moins solide, ou moins

répandu, le fait de délaisser un acte souhaitable ou recommandé mais non obligatoire, ou de pratiquer une chose réprouvée mais non interdite.

De même l'imam qui cherche par certains de ses avis [*fatwas*] à apaiser la communauté musulmane dans certaines situations, et qui peut alors s'éloigner de l'avis majoritaire ou traditionnel, ne peut être accusé d'innover [*bida'a*] ou de 'suivre ses passions'. Faire preuve de tolérance et d'ouverture d'esprit dans des sujets qui autorisent cela, lorsque le contexte le justifie, et par miséricorde pour la communauté musulmane, est un signe de sagesse et de savoir. *Et Allah est plus savant !*

*La suite dans le prochain numéro si Allah le permet.*

## Histoire musulmane

### Le califat omeyyade (1/3) : Mise en place de l'Etat dans la nouvelle société musulmane

L'image des Omeyyades telle qu'elle est présentée dans la tradition musulmane est généralement négative ; ceci s'explique principalement dans le refus de reconnaître leur souveraineté comme un véritable califat, insistant pour en faire une simple royauté ayant trahi l'esprit de la constitution tel que le prophète Mohammad - la prière et le salut sur lui - l'avait établi. On ne doit cependant pas oublier que c'est précisément pendant leur règne et en partie sous leur impulsion, que l'islam s'est affirmé comme religion universaliste : réunissant sous bannière de nombreux peuples. Nous tenterons dans les prochains numéros de présenter la dynastie omeyyade à travers trois axes ; la mise en place de l'Etat dans la nouvelle société musul-

mane nous servira d'introduction à ce qui sera abordé dans un deuxième temps où nous nous arrêterons sur les réalisations au sens large du terme des différents califes, pour venir conclure sur le déclin, ses causes et l'enseignement que l'on peut en tirer nous, musulmans du 15<sup>ème</sup> siècle de l'Hégire.

Le califat « bien-guidé » en arrivant à sa fin, laisse place à un tout autre système dans lequel le pouvoir se transmettra non plus par voie consultative -*choura*- mais par succession au sein d'une même famille : c'est la dynastie. Les Omeyyades vont régner sur l'ensemble du territoire musulman à travers deux dynasties que sont la dynastie omeyyade de Damas (661-

750) et la dynastie omeyyade de Cordoue (756-1031).

Tous les califes durant cette période descendent d'Omeyya Ibn 'Abd-Shâms, notable de la tribu Koraish, mais ils se rattachent à deux branches distinctes au sein de son clan : les trois premiers califes, appelés Soufyânides, sont issus de la lignée d'Abou Soufyân Ibn Harb ; les onze autres, les Marwânides, descendent de Marwân Ibn al-Hakam. Nous aurons l'occasion de revenir sur la dynastie omeyyade de Cordoue dans un autre numéro *In Shâ'a Allah*.

**Sur le plan politique**, le premier élément caractérisant cette période est le déplacement de son centre de Médine à Damas ; en effet la province

[Extrait du Concis de Ihyâ' 'Ulûm al-Dîn de l'imam al-Ghazâlî]

de Shâm était administrée depuis plus de vingt ans par Mou'awiya ; d'aucuns y veront que Damas était économiquement plus riche et plus développée que Médine, qui vivait en grande partie grâce à ce qui lui venait de l'extérieur.

**Sur le plan géographique et administratif**, l'Empire s'étendra à son apogée, de la Chine à l'est en passant par le nord de l'Inde, la Transoxiane - région de l'Ouzbékistan- le nord de l'Afrique et une grande partie de l'Espagne ; chaque province de l'Empire sera administrée par un gouverneur qui gère sa région depuis des bureaux que l'on nomme *dî-wân(s)*, constitués dans un premier temps de trois divi-

sions : la chancellerie, l'armée et l'impôt. Cette organisation administrative est en réalité issue de l'héritage des Byzantins et des Sassanides.

La société musulmane sous les Omeyyades est fondée sur l'assimilation des Arabes et des non-Arabes ; en effet, des gens dont la lignée n'était pas d'origine arabe s'unirent par des liens généalogiques à des tribus ou des clans d'Arabes par une relation que l'on nommera *mawlâ* (pl) *mawâlî*. Les non-Arabes constituèrent sous les Omeyyades la majorité de la population.

**Sur le plan fiscal**, le musulman étant soumis à la *zakât* sur ses biens, le non-

musulman, quand à lui, est protégé selon les règles du pacte de *dhimma*, qui lui permet moyennant le paiement d'un impôt, *al jizya*, de bénéficier d'un ensemble de droits et de devoirs ; à cela, il faut ajouter un impôt foncier, *al kharâj* ; à juste titre nous rappelons que ces deux impôts n'étaient pas, tant s'en faut, des surprises pour les anciens sujets de Byzance et de Ctésiphon (ville en Irak) qu'ils payaient déjà bien avant la venue des Omeyyades.

Ce qui frappe dans la civilisation arabe de l'époque omeyyade, c'est la coexistence de deux mondes, l'ancien et le nouveau, qui subsistent l'un à côté de l'autre, comme il arri-

ve d'ailleurs à toute époque de transition ; une génération qui a vécu la révélation au quotidien et une génération n'ayant jamais rencontré le Prophète - la prière et le salut sur lui- qui a une autre façon d'appréhender la vie et même la religion.

Au demeurant, la grande réussite des Omeyyades lors de la mise en place de l'Etat, est sans aucun doute de ne pas avoir effacés les acquis des différentes civilisations qui étaient en place avant leur arrivé mais au contraire, de les intégrer dans le moule de l'islam et de ne pas avoir réduits à l'esclavage les populations des nouvelles contrées .

Et Dieu sait mieux...

## Fiqh al hadith

## " تَسَحَّرُوا فَإِنَّ فِي السَّحُورِ بَرَكَاتًا "

D'après Anas ibn Mâlik, qu'Allah lui donne satisfaction, le Messenger d'Allah, que la Prière et le Salut d'Allah soient sur lui, a dit :

**" Veillez à bien prendre le dernier repas de la nuit, car il y a dans ce repas, une bénédiction."**

[Al-Boukhari & Mouslim]

### Sens global du texte

Le Prophète [nous] a ordonné de prendre As-Sahûr qui est le fait de déjeuner avant l'aube. Ceci a pour objectif premier de jeûner, puis aussi de se rappeler la sagesse Divine qu'il y a derrière cet acte, et qui est la descente de la bénédiction ; bénédiction dont les utilités sont toute aussi mondaines qu'eschatologiques. Parmi les bénédictions et bienfaits du dernier repas de la nuit, il y a le fait d'acquérir l'aide dans l'obéissance à Allah pour toute la journée. Ceci pour la personne qui mange beaucoup comme pour la personne mince, fainéantes dans leur adoration. Il y a aussi le fait que celui qui prend ce repas, ne se lasse pas de la répétition du jeûne et ce, contrairement à celui qui ne prend pas ce repas pour qui

cette répétition quotidienne, devient vite pesante et difficile. On a aussi la récompense résultante du fait de s'appliquer à suivre le prophète dans ses actes. Il y a aussi le fait que celui qui prend ce repas, se lève dans le dernier temps de la nuit, moment propice à l'évocation d'Allah et à la demande de pardon puis il prit la prière du l'aube en groupe et ce contrairement à celui qui ne prend pas ce repas, et ceci est visible de manière flagrante. Le nombre de priants accomplissant la prière de l'aube en groupe pendant le mois de ramadan, est bien supérieur à celui des autres périodes de l'année en raison du fait qu'ils se lèvent pour prendre le dernier repas de la nuit. Enfin parmi les bénédictions de ce repas, il y a le fait d'accomplir un acte d'adoration

poussant à obéir à Allah, à suivre les traces du Prophète et à se soumettre aux prescriptions Divines que l'on comprend leur sens ou non.

### Que pouvons-nous déduire de ce hadith ?

- 1 - L'exhortation (acte vivement conseillé) à prendre le dernier repas de la nuit et l'obéissance à un ordre légitimé en l'accomplissant.
- 2 - Chercher à acquérir la bénédiction en prenant ce repas et ne pas la perdre en le négligeant. La bénédiction réside dans l'action elle-même et dans celui qui l'exécute en prenant ce repas.
- 3 - L'apparence du texte inspire l'obligation, mais quand on y joint d'autres propos du Prophète, l'ordre

change en acte vivement conseillé.

4 - Certains ont dit que la durée de la prise du dernier repas de la nuit devait être la même que la durée de prise du repas de rupture du jeûne, mais ceci est contraire à la sagesse du jeûne et à son objectif qui est l'abstention des plaisirs du ventre et du bas-ventre. Et cela ne peut être rendu possible sauf par la diminution de la nourriture. Il leur a été répondu que la sagesse du jeûne n'est pas uniquement suspendue à la diminution de la nourriture et de la boisson, mais c'est avant tout, un acte d'obéissance à Allah.

[A partir de Tayysir al 'alam de Ch. Al Bassam]

# Sirra Nabawiyya : la vie du dernier Prophète

Introduction à la biographie prophétique : *Al Sirra*

Près de quinze siècles après sa mort, le cœur des musulmans est toujours autant empli d'amour et de révérence envers le Messager de Dieu (*Paix et Salut sur lui*). Son œuvre est un modèle parfait pour quiconque aspire au contentement divin : *'En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle, pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier, et invoque Allah fréquemment'*. L'amour de Mohammad, partie inhérente à la foi musulmane, ne peut être obtenu qu'en étudiant sa vie car l'amour voué à une personne dépend des bienfaits qu'elle nous procure. Dès lors, comment pourrions-nous aimer quelqu'un que nous ne connaissons pas. Ainsi, dans la continuité de la rubrique précédente sur la vie des prophètes, nous nous proposons ici de présenter l'histoire du sceau de la Prophétie.

*L'amour de Mohammad, partie inhérente à la foi musulmane, ne peut être obtenu qu'en étudiant sa vie car l'amour voué à une personne dépend des bienfaits qu'elle nous*

## Pourquoi la *Sirra* ?

Outre les dates et les événements, la biographie du Prophète ou *Sirra* est avant tout la concrétisation de ce qu'est l'islam, autrement dit la mise en pratique des préceptes contenus au sein du Livre de Dieu. Ce faisant, elle ne peut être considérée comme une simple étude, classique ou originale, d'une période ou d'un personnage de l'Histoire, à l'instar de n'importe quel ouvrage historique. Certes, comme toute œuvre historique, son auteur sera amené à suivre une méthodologie scientifique afin de rapporter les faits et de les analyser de la manière la plus rigoureuse et la plus objective possible. Néanmoins, le désir de connaissance et la curiosité propres à la nature humaine ne doivent pas faire oublier au musulman le but ultime de la *Sirra*, à savoir la compréhension de la Révélation et la représentation idéale de l'islam à travers l'exemplarité du Prophète. Notre Mère Aïcha a très bien illustré ce principe lorsqu'elle dit, concernant le comportement et les pratiques du Messager : *Son comportement, c'était le Coran (Mouslim)*. D'autre part, la *Sirra* constitue la base de l'histoire musulmane. S'y référer est indispensable pour comprendre aussi bien l'ère préislamique que l'époque musulmane.

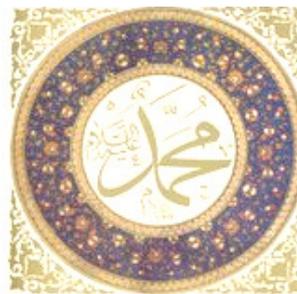
## Historique de la *Sirra*

Chronologiquement, la *Sirra* fut écrite après la Tradition (*Sunna*) qui regroupe l'ensemble des actes, paroles, approbations et désapprobations du Prophète. La rédaction de la *Sunna* débuta du vivant même du Prophète qui en autorisa les musulmans lorsque ces derniers furent en mesure de distin-

guer la parole de Dieu de celle du Messager. Néanmoins cette rédaction fut spontanée et ne suivit pas de méthode ou de classification précise. Après la mort du Prophète, soucieux de transmettre fidèlement la Tradition Prophétique, les savants musulmans établirent peu à peu des méthodes scientifiques afin d'éprouver l'authenticité des hadiths rapportés au nom du Messager : il s'agit de la science du hadith (*moustalah*). Ce fut le début d'un véritable travail historique et scientifique sur lequel se basèrent les premiers biographes du Prophète. Mohammad ibn Ishaq, mort en 152H, fut l'un d'entre eux. Sa *Sirra* intitulée *al maghâzi* fut ensuite révisée et reconstituée par Ibn Hicham cinquante plus tard. L'ouvrage obtenu est depuis une référence pour tous les biographes.

## La question de la méthodologie

Les sources auxquelles se référèrent les premiers biographes du Prophète furent : le Coran, dans lequel figure les principales étapes de sa vie, les premiers recueils de hadiths tel que le *mouwatta'* de l'imam Malik ou le *mousnad* de l'imam Ahmed ou encore la parole des savants spécialisés dans la transmission orale de la *Sirra* dont un grand nombre étaient des Compagnons ou des Suivants. Les biographes se basèrent sur la science du hadith pour reconstituer les événements qui jalonnèrent la vie de Mohammad et pour écarter les récits douteux ou altérés. Cependant, durant le 19<sup>e</sup> et la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, avec l'essor de la science moderne et sous l'effet du colonialisme, de nouvelles méthodes de narration apparurent parmi les historiens musulmans. Certains se mirent en effet à rejeter les sources traditionnelles. Ils présentèrent le Prophète comme un génie ou encore comme un politicien et chef militaire hors pair. Ils tentèrent aussi de donner une interprétation philosophique ou rationnelle à tout événement relevant du miracle. Ainsi, pour exemple, les anges qui secoururent les musulmans durant la bataille de Badr devinrent le symbole de la providence divine et le voyage nocturne quant à lui, traduisait le monde des visions. Or, le miracle est un événement défiant toutes les lois de l'univers et on ne peut lui trouver d'explication si ce n'est par la Révélation. Se faisant, ces « nouveaux historiens » vidèrent la *Sirra* de sa substance en refusant à Mohammad l'attribut de la Prophétie. Cette méthode subjective est en fait une manière déguisée de douter de la véracité du Message Divin et se trouve en totale opposition avec le travail méticuleux opéré par les savants musulmans durant des siècles.



de donner une interprétation philosophique ou rationnelle à tout événement relevant du miracle. Ainsi, pour exemple, les anges qui secoururent les musulmans durant la bataille de Badr devinrent le symbole de la providence divine et le voyage nocturne quant à lui, traduisait le monde des visions. Or, le miracle est un événement défiant toutes les lois de l'univers et on ne peut lui trouver d'explication si ce n'est par la Révélation. Se faisant, ces « nouveaux historiens » vidèrent la *Sirra* de sa substance en refusant à Mohammad l'attribut de la Prophétie. Cette méthode subjective est en fait une manière déguisée de douter de la véracité du Message Divin et se trouve en totale opposition avec le travail méticuleux opéré par les savants musulmans durant des siècles.

*Et Dieu sait mieux !*